

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ODICEO
115, boulevard de Stalingrad
CS 52038
69616 Villeurbanne cedex
S.A. au capital de € 275 000
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Adocia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Adocia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Continuité d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'exercice 2018 s'était soldé par un résultat excédentaire de MEUR 7,6 et une augmentation de la trésorerie de MEUR 5,1 sur l'année. A la clôture de l'exercice 2019, votre groupe présente des réserves négatives de MEUR 32,8 et un résultat déficitaire de MEUR 18,6 mais une augmentation de sa trésorerie de MEUR 3,9 (trésorerie de clôture de MEUR 43,7).</p> <p>Tel qu'indiqué dans la note 4.1.6.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la société a obtenu, le 11 octobre 2019, une ligne de financement obligataire pour financer sa croissance. Cette ligne de financement a été souscrite en deux tranches pour un montant total de MEUR 15, encaissés pour moitié en octobre dans un premier temps puis en décembre 2019 dans un second temps. Par ailleurs, la procédure d'arbitrage engagée par votre société à l'encontre d'Eli Lilly & Company s'est finalisée sur 2019. Le premier volet de cet arbitrage, en faveur de votre société, a généré un encaissement de MUSD 14.</p> <p>Dans ce contexte, et tel qu'exposé dans la section « Base de préparation des états financiers » de la note 4.1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la convention de continuité d'exploitation a été retenue lors de l'arrêtés des comptes en raison de la possibilité d'anticiper l'encaissement du crédit d'impôt recherche et de reprioriser les dépenses opérationnelles si cela s'avérait nécessaire.</p> <p>Nous avons considéré l'application de cette convention comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle repose sur des prévisions de trésorerie, présentant par nature un risque de non-réalisation.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous avons pris connaissance des éléments prévisionnels présentés au conseil d'administration et analysé les prévisions de flux de trésorerie détaillées préparées par la direction générale pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021. Nos analyses ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner la cohérence des prévisions avec les données historiques ;▶ évaluer les hypothèses retenues par la direction ;▶ pour une sélection de décaissements planifiés au titre de dépenses externes pour lesquelles votre groupe a pris un engagement contractuel, rapprocher les montants retenus des contrats concernés ;▶ pour une sélection de décaissements relatifs aux dépenses externes sur les études pour lesquelles votre groupe n'a pas encore conclu de contrat avec les fournisseurs, comparer les montants retenus aux données sous-tendant les budgets arrêtés par votre direction et aux données historiques relatives à des études de même nature, pour évaluer le rythme de facturation ;▶ apprécier les principales données et hypothèses (charges de personnel, dépenses externes et internes) sur lesquelles se fonde le calcul du crédit d'impôt recherche prévu par votre groupe et la date de son encaissement prévu. <p>Enfin, nous avons évalué si les informations fournies dans la note 4.1.6.1 « Informations relatives à l'entreprise » et dans la section « Base de préparation des états financiers » de la note 4.1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés étaient représentatives de la situation dans laquelle se trouve votre société.</p>

■ Traitement de l'emprunt obligataire IPF dans le référentiel IFRS

Risque identifié	Notre réponse
<p>En octobre 2019, votre société a annoncé par communiqué de presse avoir obtenu une ligne de financement auprès d'IPF Partners. Cette ligne de financement porte sur l'émission, en deux tranches égales, d'un emprunt obligataire d'un montant total de MEUR 15. La première tranche, d'un montant de MEUR 7,5, a été souscrite en octobre dernier et la seconde, du même montant, en décembre de la même année.</p> <p>A chaque obligation est attaché un bon de souscription (« BSA »). Aussi, l'exercice de la totalité de 7 500 000 BSA émis pour chaque tranche donnerait droit à un nombre d'actions pour un montant fixe total de MEUR 1,125 par tranche.</p> <p>Tel qu'exposé dans la note 4.1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société considère que ces bons de souscription d'actions doivent être qualifiés d'instruments dérivés passifs selon IFRS 32.16b.ii. Dans ce référentiel comptable, ils sont ainsi comptabilisés pour leur juste valeur initiale, en contrepartie d'une réduction de la juste valeur initiale de la dette, et seront réévalués à chaque clôture comptable.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du niveau de jugement requis pour apprécier le traitement comptable de ces bons et leur évaluation à leur juste valeur.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de l'analyse effectuée par votre société concernant ces bons de souscription d'actions, de la documentation correspondante et examiner, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;▶ apprécier les hypothèses retenues par la direction pour justifier leur traitement comptable et leur évaluation ;▶ examiner le caractère approprié des informations relatives à ce risque présentées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Adocia par la décision de l'associé unique du 10 décembre 2011 pour le cabinet ODICEO et par votre assemblée générale du 24 octobre 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, nos cabinets étaient dans la neuvième année de leur mission sans interruption, dont huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 21 avril 2020

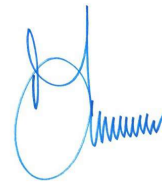
Les Commissaires aux Comptes

ODICEO



Agnès Lamoine

ERNST & YOUNG et Autres



Mohamed Mabrouk

4 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

4.1 Comptes consolidés

4.1.1 Bilan consolidé, IFRS

4.1.1.1 Actif IFRS

4

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Actif courant		52 218	60 984
Stocks	5	181	131
Clients et comptes rattachés	6	360	3
Autres actifs courants	7	8 016	21 009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	43 661	39 841
Ecart d'acquisition			
Actif non courant		9 735	9 058
Autres immobilisations incorporelles	1	70	115
Terrains	2	2 032	2 032
Aménagement de terrain	2	363	157
Bâtiments et constructions	2	3 511	3 725
Matériel de Laboratoire	2	579	942
Autres immobilisations corporelles	2	3 049	1 870
Actifs financiers	3	130	217
TOTAL ACTIF		61 953	70 043

4.1.2 Passif et capitaux propres IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Passif courant		11 234	14 854
Dettes financières court terme	10	2 637	2 224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	5 326	7 546
Autres passifs courants	12	3 271	5 084
Passif non courant		22 680	9 340
Dettes financières long terme	10	18 518	4 892
Provisions à long terme	11	3 122	2 756
Autres passifs non courants	13	1 040	1 692
Capitaux propres	9	28 040	45 848
Capital social		696	693
Prime d'émission		78 788	78 849
Ecarts de conversion du groupe		3	(2)
Réserves - part du groupe		(32 844)	(41 306)
Résultat - part du groupe		(18 603)	7 615
TOTAL PASSIF		61 953	70 043

4

4.1.3 Compte de résultat consolidé IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Produits opérationnels		8 134	53 930
Chiffre d'affaires	15	2 143	47 389
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	16	5 992	6 541
Charges d'exploitation hors dotations et reprises	14	(28 996)	(43 179)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	19	(1 159)	(1 044)
RESULTAT OPERATIONNEL	14	(22 021)	9 707
Produits financiers		1 310	2 388
Charges financières		(856)	(338)
RESULTAT FINANCIER	20	455	2 051
RESULTAT AVANT IMPÔT		(21 566)	11 758
Produit (charge) d'impôt	21	2 963	(4 144)
RESULTAT NET		(18 603)	7 615
Résultat de base par action (€)	22	(2,7)	1,1
Résultat dilué par action (€)	22	(2,7)	1,0
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(18 603)	7 615
Ecarts actuariels sur IFC	11	81	(156)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		81	(156)
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		(18 522)	7 458

4.1.4 Tableau de variation des capitaux propres IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Montants	Primes liées au capital	Réserves	Autres éléments du résultat global (OCI)	Résultat de la période	Total Capitaux Propres
SOLDE AU 31/12/2018	6 931 244	693	78 849	(39 971)	(1 338)	7 615	45 848
Résultat de l'exercice 2019						(18 603)	18 603
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel					81		81
Ecart de conversion							
Résultat global de la période					81	(18 603)	(18 522)
Affectation du résultat 2018				7 615		(7 615)	
Augmentation de capital							
Frais d'augmentation de capital							
Emission d'actions gratuites et exercice d'instruments de capitaux propres (BSA/BSPCE)	28 825	3	(3)				0
Paiement fondé sur des actions				830			830
Contrat de liquidité - neutralisation des actions propres			(59)	(63)			(122)
Autres				6			6
Total des relations avec les actionnaires	28 825	3	(62)	8 388		(7 615)	715
SOLDE AU 31/12/2019	6 960 069	696	78 788	(31 584)	(1 257)	(18 603)	28 040

4.1.5 Tableau de flux de trésorerie IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Résultat net	(18 603)	7 615
Dotation nette aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	1 157	1 044
Plus ou moins-value de cession d'actifs immobilisés	18	0
Charges et produits calculés	(862)	(528)
Impôts versés	0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(18 290)	8 131
Coût de l'endettement financier net	672	2 239
Variation des produits constatés d'avance	(2 138)	4 007
Variation du BFR	10 101	(8 064)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(9 655)	6 313
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(2 019)	(784)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(35)	0
Cession d'actifs financiers non courants	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	(250)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 054)	(1 034)
Augmentation de capital	0	2
Nouveaux emprunts et avances remboursables	16 444	1 310
Remboursements d'emprunts et d'avances remboursables	(915)	(1 528)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	15 529	(216)
VARIATION DE LA TRESORIE NETTE	3 820	5 063
Trésorerie d'ouverture	39 841	34 778
Trésorerie de clôture	43 661	39 841

4.1.5.1 Analyse détaillée du BFR :

<i>En milliers d'euros</i>	Variation 2019 / 2018
Stock	50
Clients et comptes rattachés	357
Autres créances et avances	(12 738)
Charges constatées d'avance / autres créances	(251)
Fournisseurs et comptes rattachés	2 157
Autres dettes	323
VARIATION DU BFR	(10 101)

Composantes de la trésorerie nette consolidée analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

En milliers d'euros	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	4 120	7 093
Disponibilités	39 541	32 748
TRESORERIE NETTE	43 661	39 841

4.1.6 Annexes aux comptes consolidés

Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros.

4

4.1.6.1 Informations relatives à l'entreprise

Adocia est une société biotechnologique spécialisée dans le développement de formulations innovantes de protéines thérapeutiques déjà approuvées. Elle bénéficie d'une expertise particulièrement forte dans le domaine des insulines. La plateforme technologique propriétaire BioChaperone® vise à améliorer l'efficacité des protéines thérapeutiques ainsi que leur facilité d'utilisation pour les patients.

Adocia est une Société anonyme de droit français créée le 22 décembre 2005.

Depuis le 20 février 2012, la Société est cotée sur NYSE Euronext (compartiment B).

La Société détient une filiale à 100% (Adocia Inc.) créée en mars 2015 dont l'objectif est de représenter Adocia aux Etats-Unis.

Les états financiers aux normes IFRS pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 sont présentés de manière consolidée pour Adocia et sa filiale (Adocia Inc.), l'ensemble étant dénommé «la Société ». Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 mars 2020 et autorisés à la publication.

■ Faits marquants de l'exercice 2019

En 2019, Adocia a poursuivi avec son partenaire chinois Tonghua Dongbao (THDB) les activités développement des deux produits licenciés BC Lispro et BC Combo pour permettre les prochaines entrées en phase 3 de BioChaperone Lispro et BioChaperone Combo en Chine.

La Société a également poursuivi le développement de ses autres projets développés sur fonds propres.

En avril 2019, Adocia a annoncé les premiers résultats positifs de ADO09, une combinaison d'insuline prandiale avec du pramlintide. ADO09 a été développée pour améliorer le contrôle glycémique postprandial et les effets à long terme pour les personnes requérant un traitement par insuline prandiale, en permettant la combinaison de deux hormones complémentaires et synergiques : le pramlintide (analogue d'amyline) et l'insuline prandiale. Lors de cet essai, ce traitement a significativement réduit de 85% les excursions glycémiques pendant les deux premières heures après le repas, par rapport à Humalog ($p < 0,0001$) et a conduit à un contrôle glycémique postprandial similaire à celui des injections séparées de Umuline et Symlin.

Dans la foulée de ces résultats cliniques très encourageants, la Société a initié en juin 2019 une nouvelle étude clinique de phase 1b afin d'évaluer la sécurité et l'efficacité de ADO09 sur des sujets avec un diabète de type 1 pendant une période de 24 jours de traitement. Les résultats de cette étude ont été annoncés au premier trimestre 2020.

D'un point de vue financier, la Société a obtenu, le 11 octobre 2019, une ligne de financement obligatoire auprès IPF Fund II (IPF) pour financer sa croissance.

Cette ligne de financement porte sur l'émission, en deux tranches égales, d'un nombre total de 15 millions d'obligations, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions (BSA), pour un montant maximum

d'emprunt obligataire en principal de 15 millions d'euros. La première tranche (Tranche A), d'un montant de 7,5 millions d'euros, a été souscrite le 11 octobre 2019, à la signature du contrat. La seconde tranche (Tranche B) a été souscrite le 10 décembre 2019.

Sur le plan de l'organisation, Adocia a annoncé le départ du Dr Rémi Soula, Directeur du Business Développement et des Affaires Juridiques en date du 18 octobre 2019. Co-fondateur d'Adocia avec Gérard et Olivier, Rémi Soula a contribué durant ces 14 années au développement de la société avec talent et énergie et a souhaité poursuivre d'autres objectifs professionnels.

Enfin, sur le plan juridique, l'année 2019 a été marquée par la conclusion des procédures juridiques engagées à l'encontre d'Eli Lilly & Company à partir d'octobre 2017.

En août 2019, le Tribunal de l'Association Américaine d'Arbitrage a rejeté les demandes supplémentaires soumises par Adocia, évaluées à environ 1,3 milliard de dollars, pour l'appropriation et l'utilisation abusive par Lilly d'informations confidentielles et de découvertes appartenant à Adocia, ainsi qu'au titre de la violation par Lilly de plusieurs accords de collaboration et de confidentialité. Les contre-demands de Lilly, qui s'élevaient à 188 millions de dollars, ont également été rejetées par le Tribunal. Le 30 septembre 2019, Adocia a annoncé avoir reçu le paiement de 14,3 millions de dollars de Lilly correspondant aux 11,6 millions de dollars de dommages, majorés des intérêts, qui avaient été accordés à Adocia en août 2018 par le Tribunal, au titre d'un paiement d'étape contractuel contesté par Eli Lilly.

En septembre 2019, Adocia et Eli Lilly ont décidé d'un commun accord d'engager une procédure de jugement par consentement pour conclure la procédure civile initiée par Lilly auprès de la Cour du Southern District of Indiana en octobre 2018. Le jugement par consentement a été enregistré par la Cour du Southern District de l'Indiana le 6 octobre 2019, chaque partie supportant ses propres frais juridiques et coûts, sans autre conséquence financière.

Les procédures d'arbitrage ainsi que l'action civile auprès de la District Court of the Southern District of Indiana sont désormais terminées.

4.1.6.2 Méthodes et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes

■ Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés de la Société au titre de la période close le 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Il intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables appliqués par la Société dans les états financiers consolidés annuels sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, les nouveaux textes applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 sont les suivants :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 - Contrats de location
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Amendements à IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

- Amendements à IAS 28 - Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et des coentreprises
- Amendements à IAS 19 - Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- Amélioration annuelle des IFRS
- IFRS 3 - Regroupement d'entreprises - Intérêts précédemment détenus
- IFRS 11 - Partenariats - Intérêts précédemment détenus
- IAS 12 - Impôts sur le résultat - Conséquences fiscales des paiements sur les instruments financiers classés en capitaux propres
- IAS 23 - Coûts d'emprunt - Coûts d'emprunt éligibles à la capitalisation

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes 2019

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Définition du terme « significatif »
- Réforme des taux d'intérêt de référence - Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2019

- IFRS 17 - Contrats d'assurances
- Amendements à IFRS 3 - Définition d'une entreprise
- Amendements à IAS 1 - Classification des passifs comme courants ou non courants

La Société a apprécié les impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

■ Application d'IAS 32 pour la comptabilisation du contrat d'emprunt signé avec IPF

Le 3 octobre 2019, le conseil d'administration de la Société, agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2019 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire avec des bons de souscription (BSA) rattachés pour un montant maximum de 15 millions d'euros. L'emprunt a été souscrit auprès d'IPF Partners via deux tranches de 7,5 millions d'euros chacune, respectivement les 11 octobre 2019 et 10 décembre 2019.

Les obligations émises par la Société contiennent un engagement contractuel à verser des remboursements de capital et des intérêts sous forme de flux de trésorerie. Conformément à IAS 32, ces obligations sont considérées comme des passifs financiers et doivent être comptabilisées en dettes à la date de chacun des tirages.

Le prix d'exercice des BSA est fixé contractuellement à 8,57 euros. Il peut toutefois être revu à la baisse dans le cas d'une nouvelle émission d'actions à un prix inférieur. Les BSA émis se dénoueront donc par l'échange d'un nombre variable d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie (1 125 000 euros par tranche) et sont qualifiés, conformément à IAS 32, de dérivés passifs.

La valorisation de ces BSA, à la date de souscription a été confiée à un actuaire indépendant. Compte tenu de cette valorisation et des frais engagés par la Société en lien direct avec cet emprunt obligataire, un calcul de taux d'intérêt effectif (TIE) a été réalisé et sera utilisé, à chaque clôture comptable, pour actualiser le montant de la dette reconnue dans les comptes consolidés de la Société.

■ Base de préparation des états financiers

Depuis la création de la filiale Adocia Inc., en mars 2015, la Société présente des états financiers consolidés. Les méthodes de consolidation et de conversion des comptes retenues sont précisées ci-dessous (Méthodes de consolidation).

Les états financiers de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La possibilité d'anticiper l'encaissement du crédit d'impôt recherche et de reprioriser les dépenses opérationnelles, si cela s'avérait nécessaire, permet à la Société de financer un plan opérationnel redéfini et ainsi de respecter ses engagements financiers au moins sur les 12 prochains mois. L'hypothèse de la continuité d'exploitation a ainsi été retenue.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ses comptes annuels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2018. Ces hypothèses relèvent notamment d'IFRS 2 (« paiement fondé sur des actions ») d'IFRS 15 (« Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »), et, pour la première année d'IAS 32 (« Instruments financiers : présentation ») et sont explicitées dans les paragraphes suivants.

■ Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont Adocia détient directement ou indirectement le contrôle. Le contrôle est apprécié, conformément à IFRS10, sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements variables et le lien entre le pouvoir et ces rendements.

En mars 2015, la Société a créé une filiale dénommée Adocia Inc. détenue à 100% et consolidée à fin décembre 2019 par intégration globale.

L'entrée de la filiale Adocia Inc. dans le périmètre de consolidation est effective à la date de création. Ses produits et charges sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de création.

Toutes les transactions entre la filiale Adocia Inc. et la Société ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Les états financiers de la Société sont établis en euros qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société mère et de sa filiale.

La méthode utilisée par la Société est celle du taux de clôture. Elle consiste ainsi à convertir les postes du bilan au taux de clôture et les éléments du résultat au taux moyen de l'exercice ; les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

■ Distinction courant / non courant

La Société applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant »

- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

■ Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Conformément à l'IAS 38, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés si et seulement si les critères suivants sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilités de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Brevets

Les coûts engagés préalablement au dépôt et à l'obtention des brevets sont inscrits à l'actif de la Société selon les mêmes dispositions que celles permettant la capitalisation des frais de développement.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par la Société sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, licences, et logiciels sont amortis sur la durée prévisionnelle d'utilisation (entre 3 et 5 ans en fonction de la nature du logiciel).

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

Nature de l'immobilisation corporelle	Durée
Aménagement de terrain	10 ans
Bâtiment, construction	20 ans
Agencement et installations	3 à 10 ans
Matériel de laboratoire	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

▪ Locations (dont crédit-bail)

Conformément à IFRS 16 (« Contrats de location »), les biens, objets de contrats de location financement ou de location simple sont inscrits à l'actif du bilan pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés, en contrepartie d'une dette du même montant.

Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes méthodes que les règles présentées dans le paragraphe précédent. Les dettes correspondantes figurent au passif du bilan et font l'objet d'un remboursement égal à l'amortissement théorique d'emprunts dont les caractéristiques seraient comparables à celles desdits contrats.

Au 31 décembre 2019, seuls les contrats de crédit-bail rentrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Le retraitement comptable étant identique à celui pratiqué l'an passé dans le cadre d'IAS 17, l'application d'IFRS 16 est sans impact sur les états financiers consolidés de la Société.

▪ Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel, sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

▪ Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2019, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

▪ Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Ils peuvent être dépréciés si la date de péremption est dépassée, ou/et si le projet auquel ils se rapportent a été abandonné par la Société et a fait l'objet d'un constat d'échec. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode premier entré premier sorti.

■ Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- Les prêts et créances,
- Les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que la Société a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat :

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances :

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Actifs disponibles à la vente :

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

Les seuls actifs financés à la juste valeur sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, composés de VMP (SICAV monétaires en euro) cotées sur un marché actif : ils constituent ainsi des actifs financiers à la juste valeur de niveau 1.

Réserve de trésorerie du contrat de liquidité :

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité destiné au rachat d'actions propres est enregistrée en actifs financiers non courant.

▪ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

▪ Avances remboursables

La Société a bénéficié d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme d'avances remboursables.

Les avances remboursables sont enregistrées en « Dettes financières long terme » et en « Dettes financières court terme » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements public et crédit d'impôt ».

Ces avances remboursables ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 39 : s'agissant d'avances financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, la différence entre le taux appliqué et le taux de marché est évaluée conformément à IAS 20, si les impacts sont significatifs.

▪ Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

Les actions propres détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en moins des capitaux propres. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres.

▪ Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

La Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en actions.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont ainsi octroyées aux dirigeants, à certains salariés de la Société, et également à d'autres personnes physiques (administrateurs indépendants et consultants).

La Société utilise pour valoriser la juste valeur de ces options, le modèle Black & Sholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel ou charges externes selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées est déterminée à la date d'attribution et comptabilisée par le résultat sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité de plan).

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

■ Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque la Société attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. Elles font l'objet d'un classement en passif non courant ou courant en fonction de leur nature, de leur objet et de leur échéance.

■ Engagements sociaux

Conformément à la norme IAS 19R, les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaire, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2019 sont décrites dans la note 11 sur les états financiers.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Ces écarts sont ainsi comptabilisés en autres éléments du résultat global pour les avantages postérieurs à l'emploi.

La provision figurant au bilan sur une ligne spécifique, correspond à l'engagement total à la date de clôture, ajusté, le cas échéant, du coût des services passés. Le coût des services passés liés à un changement de plan sont comptabilisés en compte de résultat immédiatement pour la part des droits déjà acquis et de manière étalée sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La charge de l'exercice est composée du coût des services rendus qui constitue une charge d'exploitation et de la charge de désactualisation qui constitue une charge financière.

■ Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti :

Les emprunts et autres passifs financiers, telles que les avances conditionnées, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts et les avances conditionnées sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

▪ Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

▪ Impôts exigibles et différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

▪ Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises.

Dans le cadre de ses activités ordinaires, la Société peut conclure des contrats commerciaux avec des groupes pharmaceutiques. La rémunération de ces contrats pourrait, en général, être basée sur :

- Le paiement d'une prime à la signature (« access fees » ou « up-front payment »)
- La rémunération de développements spécifiques basée sur l'atteinte de jalons techniques (milestones payments)
- La rémunération des efforts de recherche et développement (collaborative agreements)
- Les ventes futures de produits (royalties).

La Société comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société.

S'agissant de la vente de licences ou de prestations de services de recherche et développement, une analyse au cas par cas est menée sur les contrats signés afin de reconnaître le chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15.

Les licences concédées par la Société correspondent à des droits d'utilisation. Le revenu issu de la vente de ces licences est reconnu immédiatement à la date à partir de laquelle le client peut commencer à utiliser la licence.

Lorsque la rémunération d'une licence se fait sous la forme d'un paiement d'étape dépendant de la réalisation d'un objectif de développement, réglementaire ou commercial, le revenu correspondant est reconnu lorsque l'atteinte de l'objectif devient hautement probable.

Lorsque la rémunération d'une licence se fait sous la forme de royalties, calculées sur les ventes réalisées par le client, la société applique l'exception prévue par la norme IFRS 15 à la règle générale d'évaluation des paiements variables. Les royalties sont alors constatées en chiffre d'affaires lorsque les ventes du client sont réalisées.

La Société fournit des prestations de services de recherche et développement à des clients dans le cadre de projets de développement ayant pour objectif final l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM). Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est reconnu à l'avancement puisque le client bénéficie du service progressivement pendant la réalisation des travaux. Cet avancement est calculé grâce au ratio entre les coûts engagés par la Société au titre des services de recherche et développement réalisés dans le cadre du contrat et le budget estimé total pour la durée de ce dernier.

Si la licence et les services sont vendus ensemble, le prix du contrat est alloué aux différents éléments du contrat selon le prorata obtenu par comparaison de leur juste prix respectif.

Dans le cas où les coûts liés à l'un des éléments du contrat ne seraient pas couverts par les revenus calculés à partir des justes valeurs, la méthode résiduelle sera alors appliquée.

▪ Autres revenus

Subventions :

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en produits sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Crédit d'impôt recherche :

Un crédit d'impôt recherche est octroyé aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses de recherche (notamment les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés et les frais de propriété intellectuelle) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

▪ Information sectorielle

La Société n'a pas à ce jour identifié de segments opérationnels distincts. La Société opère majoritairement en médecine régénératrice pour le traitement des maladies chroniques. L'intégralité des actifs et du résultat opérationnel présentée est localisée en France.

▪ Présentation du compte de résultat

La Société présente son compte de résultat par nature.

La destination des charges est donnée dans la note 14 sur les états financiers.

Dépenses de recherche et développement :

Coûts internes et externes des travaux de recherche et développement de nouveaux produits.

Frais généraux :

Ensemble des coûts des fonctions supports et de la direction générale.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités de la Société, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Résultat financier :

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés et désactualisation des avances remboursables
- Des produits liés aux intérêts perçus

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Impôts :

Impôt sur les bénéfices : Cette rubrique intègre l'impôt constaté au titre de l'année sur un éventuel résultat fiscal bénéficiaire (normes françaises).

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Le taux d'impôt légal à la date de clôture est retenu pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

■ Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

■ Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres de la Société. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

4.1.6.3 Notes sur les états financiers

Sommaire des notes

NOTE 1	Immobilisations incorporelles
NOTE 2	Immobilisations corporelles
NOTE 3	Actifs financiers non courants
NOTE 4	Compléments d'information relatifs aux impôts différés
NOTE 5	Stocks
NOTE 6	Créances clients
NOTE 7	Autres actifs courants
NOTE 8	Classement et juste valeur des actifs financiers
NOTE 9	Capitaux propres
NOTE 10	Dettes financières à long terme
NOTE 11	Provisions
NOTE 12	Fournisseurs et autres passifs courants
NOTE 13	Autres passifs non courants
NOTE 14	Résultat opérationnel
NOTE 15	Chiffre d'affaires
NOTE 16	Autres revenus
NOTE 17	Autres achats et charges externes
NOTE 18	Charges de personnel
NOTE 19	Amortissements et pertes de valeur
NOTE 20	Résultat financier
NOTE 21	Impôts sur les Sociétés
NOTE 22	Résultat par action
NOTE 23	Parties liées et rémunération des mandataires sociaux
NOTE 24	Objectifs et politique de gestion des risques financiers
NOTE 25	Engagements hors bilan
NOTE 26	Evènements postérieurs à la clôture

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Acquisition / Dotation	Cession / Reprise	31/12/2019
Valeur comptable brute	207	13	(29)	191
Amortissement et dépréciation	92	29	0	121
VALEUR COMPTABLE NETTE	115	(16)	(29)	70

En raison des risques et incertitudes liées au processus de recherche et de développement et aux autorisations réglementaires, les six critères d'immobilisation ne sont réputés remplis pour aucun des projets de développement en cours. Par conséquent, la totalité des coûts encourus par la Société est comptabilisée en charges. Il en est de même pour les coûts relatifs aux brevets (cf. note 14).

NOTE 2 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Acquisition / Dotation	Cession / Reprise	31/12/2019
Terrain	2 032	0	0	2 032
Aménagement de terrain	175	234	0	409
Construction	4 276	0	0	4 276
Matériel de laboratoire	3 658	129	(236)	3 550
Agencement et installations	2 409	1 346		3 755
Mobilier Matériel de bureau	1 369	324	(136)	1 558
VALEUR COMPTABLE BRUTE	13 920	2 032	(372)	15 580
Terrain	0			0
Aménagement de terrain	18	28		46
Construction	550	214		764
Matériel de laboratoire	2 716	406	(151)	2 972
Agencement et installations	924	210		1 134
Mobilier Matériel de bureau	981	277	(134)	1 125
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	5 189	1 136	(284)	6 040
Terrain	2 032	0	0	2 032
Aménagement de terrain	157	206	0	363
Construction	3 725	(214)	0	3 511
Matériel de laboratoire	942	(278)	(85)	579
Agencement et installations	1 483	1 135	0	2 619
Mobilier Matériel de bureau	386	47	(2)	431
VALEUR COMPTABLE NETTE	8 727	897	(88)	9 535

Les immobilisations corporelles nettes augmentent de 0,8 million d'euros entre 2018 et 2019 reflétant les travaux de rénovation du bâtiment pour 1,9 million d'euros (incluant le mobilier et les travaux extérieurs), compensés partiellement par les amortissements comptabilisés pour l'année 2019 à hauteur de 1,1 million d'euros.

NOTE 3 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Acquisition / Dotation	Cession / Reprise	31/12/2019
Valeurs brutes	217	35	(122)	130
Amortissements et dépréciations				
VALEUR COMPTABLE NETTE	217	35	(122)	130

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement de la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité (se référer au paragraphe « Gestion du capital » présent dans la note 9).

NOTE 4 Compléments d'information relatifs aux impôts différés

La Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber son déficit cumulé. Dès lors, aucun actif d'impôt différé relatif à ces déficits n'a été reconnu.

Les déficits reportables antérieurs, susceptibles de donner lieu à impôts différés actifs, s'élèvent à 109,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 et à 136,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

NOTE 5 Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières	181	131
Produits intermédiaires		
Produits finis		
VALEUR NETTE TOTALE	181	131

La valeur nette des stocks est de 131 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et de 181 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les stocks ont fait l'objet d'une dépréciation, principalement sur les produits qui portent sur un projet pour lequel la Société a fait un constat d'échec.

NOTE 6 Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	360	3
Dépréciation		
VALEUR NETTE TOTALE	360	3

Au 31 décembre 2019, les créances clients concernent essentiellement la refacturation d'une étude de toxicité à Tonghua Dongbao, dont le paiement a été reçu le 21 janvier 2020.

NOTE 7 Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Crédit d'impôt recherche	5 861	6 368
Produits à recevoir - arbitrage vs Eli Lilly	0	11 915
Créances de TVA	791	1 001
Fournisseurs débiteurs	519	247
Charges constatées d'avance	795	1 046
Carry-back	0	333
Divers	49	100
VALEUR NETTE TOTALE	8 016	21 009

L'intégralité des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche (CIR) depuis sa création. Elle comptabilise ainsi en créance en fin de période le montant du crédit d'impôt calculé sur les dépenses éligibles de l'année. En 2018 comme en 2019, la Société ne peut pas imputer son CIR sur un éventuel impôt sur les sociétés. Elle demande donc le remboursement immédiat du CIR (du fait de son statut de PME Européenne) et comptabilise les montants en actif courant respectivement pour 6,4 millions d'euros et 5,9 millions d'euros.

La Société a gagné le premier volet de la procédure d'arbitrage engagée par Adocia à l'encontre d'Eli Lilly et le Tribunal arbitral a ainsi condamné Lilly à verser le paiement d'étape contesté d'une valeur de 11,6 millions de dollars, soit 10,3 millions d'euros, ainsi que des intérêts, lesquels s'élevaient à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2018. Le

règlement de la créance totale est intervenu en septembre 2019 pour un montant total de 14,3 millions de dollars, soit 13 millions d'euros.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des dépenses courantes.

Le poste divers comprend, outre les créances sociales et autres créateurs divers, les subventions à recevoir.

NOTE 8 Classement et juste valeur des actifs financiers

Les seuls actifs financiers à la juste valeur sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, composés de FCP, comptes à terme cotés sur un marché actif et compte rémunéré : ils constituent ainsi des actifs financiers à la juste valeur de niveau 1.

En milliers d'euros	31/12/2019	Valeur au bilan selon IAS 39				31/12/2019
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste Valeur
Trésorerie disponible	39 541	39 541				39 541
Equivalents de trésorerie (OPCVM)	4 120	4 120				4 120
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	43 661	43 661				43 661

NOTE 9 Capitaux propres

Afin de faciliter la lecture entre les périodes, le nombre d'actions de l'exercice 2011 a été retraité pour tenir compte de la décision prise par l'assemblée générale du 24 octobre 2011 de diviser par 10 la valeur nominale des actions composant le capital social et d'attribuer 10 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune pour une action d'une valeur nominale de 1 euro anciennement détenue.

	Nombre d'actions (*)	dont actions ordinaires	dont actions de préférence - cat. A	dont actions de préférence - cat. B	Nominal (Euros)
AU 1er JANVIER 2007	140 000			140 000	1 400 000
19/10/2007 - Augmentation de capital	93 339		93 339		933 390
20/12/2007 - Augmentation de capital	46 668		46 668		466 680
22/10/2009 - Réduction de valeur nominal					(2 520 063)
22/10/2009 - Augmentation de capital	119 007		119 007		119 007
20/01/2010 - Emission d'actions gratuites	1 050	1 050			1 050
06/04/2010 - Augmentation de capital	5 424		5 424		5 424
06/06/2010 - Emission d'actions gratuites	140	140			140
18/06/2010 - Augmentation de capital	1 283		1 283		1 283
10/12/2010 - Augmentation de capital	37 630		37 630		37 630
04/03/2011 - Emission d'actions gratuites	1 050	1 050			1 050
17/06/2011 - Emission d'actions gratuites	140	140			140
24/10/2011 - Réduction de valeur nominal et augmentation nbre d'actions	4 011 579	21 420	2 730 159	1 260 000	0
15/12/2011 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
14/02/2012 - Emission d'actions IPO	1 592 798	1 592 798			159 280
14/02/2012 - Conversion des actions de préférence en actions ordinaires		4 433 510	(3 033 510)	(1 400 000)	0
07/03/2012 - Emission d'actions gratuites	10 500	10 500			1 050
17/03/2012 - Emission d'actions IPO	130 268	130 268			13 027
15/06/2012 - Emission d'actions gratuites	2 800	2 800			280
19/12/2012 - Emission d'actions gratuites	2 800	2 800			280
26/03/2013 - Emission d'actions gratuites	8 400	8 400			840

	Nombre d'actions (*)	dont actions ordinaires	dont actions de préférence - cat. A	dont actions de préférence - cat. B	Nominal (Euros)
18/06/2013 - Emission d'actions gratuites	2 800	2 800			280
13/12/2013 - Emission d'actions gratuites	2 800	2 800			280
02/04/2014 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
07/12/2014 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
15/12/2014 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
12/02/2015 - Exercice de BSA	700	700			70
03/03/2015 - Exercice de BSPCE	700	700			70
27/03/2015 - Exercice de BSPCE	1 400	1 400			140
31/03/2015 - Augmentation capital via placement privé	621 887	621 887			62 189
31/03/2015 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
28/07/2015 - Exercice de BSPCE	2 800	2 800			280
16/12/2015 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
21/06/2016 - Exercice de BSPCE	700	700			70
13/12/2016 - Emission d'actions gratuites	12 700	12 700			1 270
27/06/2017 - Emission d'actions gratuites	2 000	2 000			200
10/12/2017 - Emission d'actions gratuites	36 290	36 290			3 629
13/12/2017 - Emission d'actions gratuites	10 000	10 000			1 000
16/12/2017 - Emission d'actions gratuites	2 700	2 700			270
15/03/2018 - Emission d'actions gratuites	6 000	6 000			600
04/06/2018 - Exercice de stock options	91	91			9
13/12/2018 - Emission d'actions gratuites	9 325	9 325			933
14/12/2018 - Emission d'actions gratuites	2 375	2 375			238
16/12/2018 - Emission d'actions gratuites	2 700	2 700			270
08/02/2019 - Emission d'actions gratuites	675	675			68
15/03/2019 - Emission d'actions gratuites	2 000	2 000			200
17/05/2019 - Emission d'actions gratuites	5 400	5 400			540
25/09/2019 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
03/10/2019 - Emission d'actions gratuites	5 000	5 000			500
05/12/2019 - Emission d'actions gratuites	2 900	2 900			290
13/12/2019 - Emission d'actions gratuites	6 375	6 375			638
14/12/2019 - Emission d'actions gratuites	2 375	2 375			238
16/12/2019 - Emission d'actions gratuites	2 700	2 700			270
AU 31 DECEMBRE 2019	6 960 069	6 960 069	0	0	696 007

Capital social

La Société a été créée le 22 décembre 2005. Le capital de l'intégralité des actions émises a été libéré.

La Société détient des actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité.

Suite à l'introduction en bourse en février 2012, les actions de préférence ont été converties en actions ordinaires et les BSA Ratchet sont devenus caduques.

Bons de souscription d'actions

Des options sur actions ont été attribuées (i) à certains salariés et dirigeants sous formes de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE ») et sous forme de stock-options (« SO ») (ii) à deux administrateurs indépendants du conseil d'administration sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA ») (iii) à des consultants scientifiques sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA ») (iv) à la société IPF dans le cadre du financement obligataire émis en octobre 2019.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de cinq ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'État à long terme, avec un minimum fixé à 0%.

D'une manière générale, le coût des services rendus est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits conformément à IFRS 2. La charge constatée selon IFRS 2, relative aux plans d'options sur actions, s'est élevée à 0,1 million d'euros en 2019 comparé à 0,6 million d'euros en 2018.

Les BSA accordés à IPF sont traités différemment puisqu'ils font partie intégrante du financement de 15 millions d'euros dont a bénéficié la Société. Le coût des BSA à la date de leur attribution a été intégré au calcul du coût amorti de la dette, conformément à IAS 32 (voir paragraphe dédié au 4.1.6.2). La réévaluation, à la date de clôture des états financiers, de la juste valeur des BSA impacte le résultat financier de la période.

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des plans de paiement donnant droit à des options sur actions :

Nature du plan	Bénéficiaires	Conditions de performance	Période d'acquisition des options	Prix d'exercice (euros)
BSPCE 2013 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	5,76
BSPCE 2013 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	5,76
BSA 2013	Administrateurs indépendants	Non	jusqu'au 1er janvier 2016	5,88
BSPCE 2014 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	34,99
BSPCE 2014 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2019	34,99
BSPCE 2014	Salariés et Dirigeants	Oui	dès réalisation des conditions de performance	34,99
SO 2015 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2019	55,64
SO 2015 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2020	71,12
BSPCE 2015	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	74,60
BSPCE 2016	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	61,73
BSA 2017	Consultant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	20,65
SO 2017 N°1	Salarié	Non	jusqu'au 1er janvier 2020	18,00
SO 2017 N°2	Salarié	Non	jusqu'au 1er janvier 2021	19,00
BSPCE 2017	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	16,00
SO 2018	Salariés	Non	jusqu'au 2 mai 2022	17,00
BSA IPF 2019 - Tranche A	IPF Partners	Non	immédiate au 11 octobre 2019	8,57
BSA IPF 2019 - Tranche B	IPF Partners	Non	immédiate au 10 décembre 2019	8,57
SO 2019	Salariés	Non	jusqu'au 10 décembre 2021	8,00

Les quantités d'options attribuées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nature du plan	Options émises	Options caduques	Options exercées	Options exerçables	Options non exerçables	Valorisation initiale (en milliers d'euros)
BSPCE 2013 N°1	28 000		4 900	23 100		107
BSPCE 2013 N°2	22 400		700	21 700		85
BSA 2013	20 000			20 000		69
BSPCE 2014 N°1	14 000	2 800		11 200		429
BSPCE 2014 N°2	5 600	5 600				172
BSPCE 2014	100 000	35 000		65 000		3 063
SO 2015 N°1	20 000	20 000				732
SO 2015 N°2	4 000	4 000				201
BSPCE 2015	40 000			40 000		2 220
BSPCE 2016	40 000	16 000		24 000		1 238
BSA 2017	40 000			15 000	25 000	307
SO 2017 N°1	13 000			9 750	3 250	375
SO 2017 N°2	40 000	39 909	91			375
BSPCE 2017	150 000	50 000		50 000	50 000	579
SO 2018	23 000			11 000	12 000	217
BSA IPF 2019 - Tranche A (*)	131 271			131 271		478
BSA IPF 2019 - Tranche B (*)	131 271			131 271		442
SO 2019	2 000				2 000	8
TOTAL	824 542	173 309	5 691	553 292	92 250	11 096

(*) La Société a émis 7 500 000 BSA par tranche d'emprunt, lesquels sont convertibles en actions pour un montant total fixé à 1 125 000 euros par tranche. L'exercice des BSA au prix, déterminé contractuellement, de 8,57 euros conduirait à l'émission de 131 271 actions par tranche. Il est précisé que dans l'hypothèse d'émission par la Société de nouvelles actions (hors intéressement des salariés et dirigeants) à un prix inférieur à ce montant pendant la durée d'exercice des BSA, leur prix d'exercice sera ramené à 95% du plus faible desdits prix d'émission.

Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées à certains salariés et dirigeants de la Société depuis 2008. Les quantités attribuées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nom du plan	Attributions initiales	Attributions caduques	Attributions définitives	Attributions en cours
Plan 2008 N°1	42 000	2 100	39 900	
Plan 2008 N°2	5 600		5 600	
Plan 2009	5 600		5 600	
Plan 2010 N°1	5 600		5 600	
Plan 2010 N°1	5 600		5 600	
Plan 2015 N°1 - 10 ans	39 150	2 860	36 290	
Plan 2015 N°2.1	5 000		5 000	
Plan 2015 N°2.2	12 600	1 800	10 800	
Plan 2015 Dirigeant	5 000		5 000	
Plan 2016 Dirigeant	20 000	8 000	10 000	2 000
Plan 2016 N°2	40 000	2 925	30 700	6 375
Plan 2017	9 500		4 750	4 750
Plan 2018 N°1	2 700		675	2 025
Plan 2018 N°2	19 050	1 730	4 000	13 320
Plan 2018 N°3	5 600		1 400	4 200
Plan 2018 N°4	5 600		1 400	4 200
Plan 2018 N°5	11 600		2 900	8 700
Plan 2019 N°1	3 600			3 600
Plan 2019 N°2	33 300			33 300
Plan 2019 N°3	7 300			7 300
TOTAL	284 400	19 415	175 215	89 770

Les mouvements sur les actions gratuites s'analysent comme suit :

<i>En nombre d'actions</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Attributions en cours au 1er janvier	75 695	62 900
Nouvelles attributions	44 200	44 550
Attributions devenues définitives	28 825	20 400
Attributions devenues caduques	1 300	11 355
ATTRIBUTIONS EN COURS AU 31 DECEMBRE	89 770	75 695

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 0,8 million d'euros en 2019 comparé à 0,9 millions d'euros en 2018.

Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices clos.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Adocia a conclu un contrat de liquidité avec Kepler Capital Market le 19 mai 2014 suite à la résiliation d'un précédent contrat confié à DSF Markets. Adocia a alloué à ce nouveau contrat 15 026 titres Adocia et 300 000 euros en espèces.

Conformément aux termes du contrat de liquidité, la Société a décidé le 10 février 2015 de procéder à une reprise partielle des moyens affectés à ce contrat à hauteur d'un montant de 700.000 euros. Les moyens mis à disposition

dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets S.A ont été augmentés de 200 000 euros le 10 septembre 2015 puis à nouveau de 250 000 euros le 12 février 2018.

Au cours de l'exercice 2019, le programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation et de liquidité des titres de la Société.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait dans le cadre de ce contrat 21 544 actions ainsi que 92 681,56 euros au crédit du compte de liquidité.

NOTE 10 Dettes financières long terme

Les dettes financières comprennent les emprunts bancaires et obligataires ainsi que des avances remboursables.

Des emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour 5,5 millions d'euros, afin de financer l'acquisition du bâtiment dans lequel se situent le centre de recherche et le siège social de la Société. Une enveloppe complémentaire de 0,3 million d'euros a été débloquée en 2017.

Entre mars et mai 2019, la Société a contracté un emprunt de 1,2 million d'euros pour financer l'aménagement de deux plateaux de 450 m² destinés au service d'analyse, l'un composé de bureaux, l'autre de laboratoires.

La Société a également souscrit **un emprunt obligataire**, avec des bons de souscription (BSA) rattachés, d'un montant total de 15 millions d'euros auprès d'IPF Partners, via deux tranches de 7,5 millions d'euros chacune, respectivement les 11 octobre 2019 et 10 décembre 2019.

Le prix d'exercice des BSA est fixé contractuellement à 8,57 euros. Il peut toutefois être revu à la baisse dans le cas d'une nouvelle émission d'actions à un prix inférieur.

La valorisation de ces BSA, à la date de souscription a été confiée à un actuaire indépendant. Compte tenu de cette valorisation et des frais engagés par la Société en lien direct avec cet emprunt obligataire, un calcul de taux d'intérêt effectif (TIE) a été réalisé et sera utilisé, à chaque clôture comptable, pour actualiser le montant de la dette reconnue dans les comptes consolidés de la Société.

Fin décembre 2019, le montant des dettes financières s'élève à 21,2 millions d'euros dont 18,5 millions d'euros à long terme.

A fin 2019, la classification en courant et non courant est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Courant	Non courant	Total	Dont concours bancaires
Avances remboursables	511		511	
Emprunts bancaires	713	4 757	5 470	
Emprunt IPF		13 661	13 661	
Juste valeur des BSA accordés à IPF	1 143		1 143	
Autres dettes financières	270	100	369	
TOTAL DETTES FINANCIERES	2 637	18 518	21 154	0

4

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		
	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments	
		Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Avances remboursables	511		511
Emprunts bancaires	5 470		5 470
Emprunt IPF	13 661		13 661
Juste valeur des BSA accordés à IPF	1 143	1 143	
Autres dettes financières	369		369
TOTAL PASSIF FINANCIERS	21 154	1 143	20 011

Ci-après, le détail des octrois et remboursements d'avances pour l'exercice 2019 :

<i>En milliers d'euros</i>	Montant	Coût historique
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2018	496	520
Part à long terme	481	
Part à court terme	236	
Octroi de l'exercice		
Remboursement de l'exercice		
Actualisation sur octroi de l'exercice		
Charges financières	15	
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2019	511	520 (*)
Part à long terme	0	
Part à court terme	511	

<i>(*) en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avance Insuline (2012)	520	520		
TOTAL	520	520		

En 2015, la Société a fait le constat de fin de programme et a procédé aux remboursements prévus en cas d'échec commercial du programme sur l'année 2017 et sur l'année 2018. Une expertise mandatée par BpiFrance est prévue sur l'année 2020 et devrait permettre de clôturer ce dossier.

NOTE 11 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Avantages au personnel	Autres provisions LT	Provisions pour risques et charges - part à moins d'un an	TOTAL
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2018	2 756	0	0	2 756
Dotations	367			367
Reprise avec utilisation				0
Reprises sans utilisation				0
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2019	3 122	0	0	3 122

Les provisions sont constituées principalement de la provision pour indemnités de départ à la retraite. Elle a été estimée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective 176.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des prestations de retraite sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Hypothèses économiques		
Taux d'actualisation	0,70%	1,55%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	5%	5%
Hypothèses démographiques		
Âge de départ à la retraite	entre 62 et 67 ans	entre 62 et 67 ans
Type de départ à la retraite	Initiative du salarié	Initiative du salarié
Table de mortalité	INSEE 13-15	INSEE 11-13
Taux de charges sociales et fiscales	44,50%	44,50%
Mobilité annuelle	Moyen ou Fort selon catégories	Moyen ou Fort selon catégories
Valeur actuelle des engagements	3 122	2 756
Versements à un fonds		
Provision comptabilisée au bilan	3 122	2 756
Coût des services passés de la période	399	324
Charge financière	49	33
Ecart actuariels	81	(156)
Charge annuelle	447	358

NOTE 12 Fournisseurs et autres passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs	5 326	7 546
Comptes auxiliaires fournisseurs	2 645	3 657
Effets à payer		
Factures non parvenues	2 681	3 889
Autres passifs courants	3 271	5 084
Clients créditeurs		
Dettes fiscales et sociales	2 420	2 750
Autres dettes	23	20
Produits constatés d'avance	829	2 314
TOTAL PASSIFS COURANTS D'EXPLOITATION	8 597	12 630

Le poste fournisseurs s'élève à 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette baisse reflète l'activité soutenue en fin d'année 2018 avec, notamment, les audiences devant le Tribunal arbitral qui avaient eu lieu en décembre 2018 dans le cadre des procédures engagées contre Eli Lilly.

Les produits constatés d'avance reconnus à fin 2019 pour 0,8 million d'euros correspondent à la part à moins d'un an du revenu lié au paiement d'avance de Tonghua Dongbao Pharmaceuticals Co. Ltd, non reconnu en chiffre d'affaire au 31 décembre 2019.

L'intégralité des dettes fournisseurs et des autres passifs courants a une échéance à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations dues	966	959
Dettes auprès des organismes sociaux	1 196	1 311
Autres dettes fiscales et sociales	257	480
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 420	2 750

Les autres dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2018 incluaient une provision relative à la CVAE pour 0,3 million d'euros, contre une provision nulle au 31 décembre 2019.

NOTE 13 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 1 million d'euros au 31 décembre 2019 et correspondent à la part à plus d'un an des produits constatés d'avances liés au paiement initial réalisé par Tonghua Dongbao en avril 2018.

NOTE 14 Résultat opérationnel

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Produits opérationnels		8 134	53 930
Contrats de recherche et revenus de licences	15	2 143	47 389
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	16	5 992	6 541
Charges opérationnelles		(30 155)	(44 223)
Achats consommés		(1 706)	(2 188)

Charges de personnel	18	(13 908)	(14 807)
Charges externes	17	(13 147)	(25 630)
Impôts et taxes		(235)	(553)
Dotations aux amortissements & provisions	19	(1 159)	(1 044)
Autres produits et charges opérationnels courants		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		(22 021)	9 707

Répartition des charges par destination :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Dépenses de recherche et de développement	(23 307)	(25 760)
Frais généraux	(6 848)	(18 463)
CHARGES OPERATIONNELLES	(30 155)	(44 223)

Les frais généraux se sont élevés à 6,8 millions d'euros en 2019 contre 18,5 millions d'euros en 2018. Cette diminution de 11,6 millions d'euros s'explique principalement par :

- la baisse des dépenses liées aux procédures juridiques menées à l'encontre d'Eli Lilly, et achevées courant 2019, à hauteur de 8,1 millions d'euros. La majeure partie des dépenses liées à ces procédures a été reconnue en 2018, avec les audiences des deux volets de la procédure d'arbitrage. l'encaissement d'un produit d'assurance de 4 millions de dollars, soit 3,6 millions d'euros, déclenché par l'absence de gain dans le second volet de l'arbitrage.
- Les frais de recherches et développement se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Achats consommés	(1 706)	(2 188)
Charges de personnel	(8 515)	(9 142)
Paievements en actions	(537)	(722)
Charges externes	(11 567)	(12 567)
Impôts et taxes	(104)	(339)
Dotations aux amortissements et provisions	(877)	(801)
CHARGES OPERATIONNELLES	(23 307)	(25 760)

NOTE 15 Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Contrat de recherche et de collaboration	0	0
Revenues des licences	2 143	47 389
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 143	47 389

En 2018, Le chiffre d'affaires de la Société provenait, à hauteur de 37,1 millions d'euros des contrats de concession de licences signés avec Tonghua Dongbao Pharmaceuticals Co. Ltd en avril 2018. Ces contrats portent sur deux produits : BioChaperone Lispro et BioChaperone Combo pour des droits en Chine et dans certains territoires.

La Société avait également reconnu, en 2018, en chiffre d'affaires 10,3 millions d'euros (11,6 millions de dollars) au titre d'un paiement d'étape contractuel contesté par Lilly et pour lequel Adocia avait obtenu un jugement favorable

en août 2018. La Société a encaissé, à ce titre, 14,3 millions de dollars, soit 13 millions d'euros, de la part d'Eli Lilly en septembre 2019.

En 2019, la Société constate un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros correspondant à une partie du paiement initial de 50 millions de dollars (41,1 millions d'euros), reçu en avril 2018 à la signature des deux contrats de concession de licences avec Tonghua Dongbao. Ces revenus, qui concernent des prestations de recherche et développement fournies par Adocia à Tonghua Dongbao, sont reconnus à l'avancement, conformément à IFRS 15, par comparaison entre les coûts engagés par Adocia et le budget total estimé à date sur la durée du contrat.

La part du paiement initial restant à reconnaître en chiffre d'affaires, au 31 décembre 2019, s'élève à 1,9 million d'euros et est comptabilisée en produits constatés d'avance.

NOTE 16 Autres revenus

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Crédit d'impôt recherche	5 861	6 368
Autres	131	173
AUTRES REVENUS	5 992	6 541

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 comparé à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette baisse est en ligne avec le montant moindre des dépenses de recherche et développement enregistrées cette année et éligibles au Crédit d'Impôt Recherche.

Une partie des locaux dont Adocia est propriétaire est louée. Cette activité génère sur l'année 2019 des revenus de location à hauteur de 0,1 million d'euros enregistrés sur la ligne « autres produits ». Au 31 décembre 2019, les locaux ont été libérés par les locataires et la Société ne percevra plus de revenus à ce titre.

NOTE 17 Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes sont constitués principalement par les études in-vivo, les études précliniques et cliniques, la sous-traitance ainsi que toutes les charges de fonctionnement de la Société, dont les frais juridiques liés aux procédures d'arbitrage à l'encontre d'Eli Lilly.

NOTE 18 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Salaires et indemnités	9 402	9 473
Charges sociales	3 653	3 854
Paiements fondés sur les actions	854	1 480
CHARGES DE PERSONNEL	13 908	14 807

	31/12/2019	31/12/2018
Techniciens	61	58
Cadres	77	74
EFFECTIF TOTAL	138	132

Au 31 décembre 2019, la Société comptait 52 chercheurs titulaires d'un doctorat. Près de 80% des effectifs sont directement affectés aux opérations de recherche et développement.

NOTE 19 Amortissements et pertes de valeur

Les dotations nettes aux amortissements et aux provisions s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Amortissements et Provisions sur immobilisations	1 161	1 038
Dotations immobilisations corporelles	823	768
Dotations immobilisations incorporelles	25	20
Dotations immobilisations en crédit-bail	314	250
Dotations / Reprises aux Amortissements et Provisions	(2)	6
Provisions sur actif circulant (dotations)	(2)	6
AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR	1 159	1 044

NOTE 20 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Coût de l'endettement financier net	170	1 510
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	809	1 659
Intérêts calculés sur emprunts et avances conditionnées	(416)	(149)
Réévaluation de la juste valeur des BSA IPF	(223)	
Perte et gains de change	238	574
Autres produits et charges financières	47	(33)
RESULTAT FINANCIER	455	2 051

Le résultat financier positif à hauteur de 0,5 million d'euros s'explique principalement par les intérêts accordés par le Tribunal arbitral dans le cadre du premier volet de la procédure d'arbitrage engagée à l'encontre d'Eli Lilly. Ils s'élèvent à 0,8 million pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date du règlement par Eli Lilly en septembre 2019 (contre 1,6 million d'euros d'intérêts courus à fin décembre 2018).

La réévaluation, au 31 décembre 2019, des BSA accordés à IPF dans le cadre de l'emprunt obligataire souscrit en octobre puis décembre 2019 conduit à la reconnaissance d'une charge financière de 0,2 million d'euros. La souscription de cet emprunt explique également l'augmentation des intérêts sur emprunts et avances conditionnées qui atteignent 0,4 million d'euros à fin 2019 contre 0,1 million d'euros à fin 2018.

Des variations de change sont également reconnues pour un montant net de 0,2 million d'euros.

NOTE 21 Impôt sur les Sociétés

La Société a obtenu gain de cause dans sa démarche de réclamation sur l'impôt sur les sociétés relatif à l'année 2014 et au traitement fiscal du paiement initial du contrat signé avec Eli Lilly. Elle a encaissé, en septembre 2019, un total de 3,4 millions d'euros, incluant 0,1 million d'euros d'intérêts moratoires. En conséquence, la Société a annulé sa créance de carry-back d'un montant de 0,3 million d'euros et a reconnu un produit d'impôt de 3 millions d'euros.

En 2019, la Société constate un déficit fiscal de 26,7 millions d'euros.

Le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 136,4 millions d'euros. Ce report déficitaire n'est pas limité dans le temps. La Société ne pouvant déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber son déficit cumulé, elle ne reconnaît pas d'actif d'impôt différé relatif à ce déficit.

Le passage du résultat avant impôt à la charge réelle d'impôt dans les comptes consolidés établis en IFRS se décompose ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
RESULTAT AVANT IMPÔT	(21 566)	11 758
Impôt théorique au taux standard de la période	6 686	(4 048)
Différences permanentes	4 565	11 512
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	(8 288)	(11 607)
CHARGE D'IMPÔT REELLE	2 963	(4 144)

NOTE 22 Résultat par action

	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ (En milliers d'euros)	(18 603)	7 615
Nombre moyen d'actions	6 939 148	6 916 270
RESULTAT NET (PERTE) PAR ACTION (en euros)	(2,7)	1,1
RESULTAT NET (PERTE) PAR ACTION PLEINEMENT DILUÉ (en euros)	(2,7)	1,0

NOTE 23 Parties liées et rémunération des mandataires sociaux

Les principales parties liées sont les principaux dirigeants de la Société, ainsi que ses administrateurs.

Les rémunérations versées aux parties liées sont décrites dans le tableau ci-après.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
Avantage court terme	939	1 035
Avantages postérieurs à l'emploi	95	107
Paiements fondés sur des actions	(14)	517
TOTAL REMUNERATIONS VERSEES AUX PARTIES LIEES	1 020	1 658

NOTE 24 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats, car les dépenses de la Société sont en grande partie contractées en euros.

Toutefois, à la suite de la concession, à Tonghua Dongbao Pharmaceuticals Co. Ltd, de deux licences pour le développement et la commercialisation de BioChaperone Lispro et de BioChaperone Combo en Chine et dans d'autres territoires d'Asie et du Moyen-Orient en avril 2018, la majeure partie des revenus de la Société, tout comme le versement initial perçu par la Société au titre de cet accord, ont été libellés en Dollars US. La Société est par conséquent exposée au risque de fluctuation du taux de change entre l'Euro et le Dollar US, comme elle l'avait été durant les accords de licence et de collaboration avec Eli Lilly, entre décembre 2011 et juillet 2013, puis entre décembre 2014 et janvier 2017.

Si la Société devait signer d'autres accords de licence et de collaboration avec des groupes pharmaceutiques américains, elle pourrait être exposée à un risque supplémentaire de taux de change entre l'Euro et le Dollar US.

Une augmentation importante de l'activité de la Société pourrait aggraver son exposition au risque de change. La Société envisagera alors d'adopter une nouvelle politique adaptée à la couverture de ce risque, en prévoyant notamment des opérations de couverture de devises et l'achat de contrats de change à terme.

Risque de crédit

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la Société estime être peu exposée au risque de crédit compte tenu de la nature des clients avec lesquels elle est en partenariat (grands groupes pharmaceutiques mondiaux). En outre, elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque de liquidité

Le financement de la Société est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction Financière.

La structure du financement de la Société est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance Financement – ex OSEO) et une introduction en bourse.

Risque de taux

En 2016, la Société a contracté un emprunt auprès de deux banques pour financer l'acquisition du bâtiment dans lequel sont établis son centre de recherche et son siège social. Entre mars et mai 2019, la Société a contracté un emprunt de 1,2 million d'euros pour financer l'aménagement de deux plateaux de 450 m² destinés au service d'analyse, l'un composé de bureaux, l'autre de laboratoires.

Ces contrats de prêt ont été négociés à taux fixe.

L'emprunt obligataire contracté auprès d'IPF génère deux types d'intérêts : des intérêts à rembourser trimestriellement et des intérêts capitalisés à rembourser *in fine*. Les taux d'intérêts applicables sont indexés sur l'Euribor (avec un minimum fixé à 0%).

La Société est exposée aux variations de taux d'intérêts dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à près de 40 millions d'euros au 31 décembre 2018 et à près de 44 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce poste est composé de dépôts à terme, de comptes rémunérés à taux fixe et de placements en SICAV monétaires. La politique de placement de la Société repose exclusivement sur des produits liquides sans risque en capital.

La Société s'efforce de réduire le risque de crédit lié à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie en veillant à la qualité des établissements financiers auxquels elle confie ses placements.

La Société n'a aucune garantie de bénéficier des mêmes taux lors du renouvellement de ses comptes à terme à leur échéance.

Risque sur action

La Société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

NOTE 25 Engagements hors bilan

Dans le cadre des emprunts souscrits pour l'acquisition du bâtiment et des parkings, la Société a consenti les garanties suivantes :

- une inscription d'un privilège de prêteur de deniers et subrogation dans le privilège de vendeur sur le montant de l'acquisition du bâtiment,
- une hypothèque sur l'enveloppe travaux,

- une hypothèque sur le bâtiment.

Afin de garantir le remboursement des obligations émises par la Société au profit d'IPF Fund II, cette dernière a consenti un nantissement sur certains de ses actifs et en particulier :

- un nantissement de droit français des comptes bancaires et des comptes titres de la Société ;
- un nantissement des principaux droits de propriété intellectuelle (*Core IP*) de la Société enregistrés en France, en Europe, aux USA et en Chine assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de brevets de droit français, un acte de nantissement de droit de l'état de New York et un acte de nantissement de droit chinois sur les familles suivantes :
 - Insuline FAST (BC lispro et HinsBet) : WO2014076423
 - Combinaison d'insuline basale, notamment l'insuline glargine, et d'insuline prandiale : WO2019110773
 - Combinaison d'insuline prandiale et de suppresseur de glucagon à effet prandial : WO2019020820
- un nantissement des créances commerciales de la Société assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de Créances de droit français ;

étant précisé que la constitution de sûretés complémentaires pourrait à l'avenir être requise par IPF Fund II, notamment sur les stocks d'une valeur supérieure à 250 000 euros et les droits de propriété intellectuelle développés ou acquis à l'avenir.

Ces sûretés pourront être mises en œuvre par IPF Fund II en cas de défaut de paiement de la Société ou sur demande d'IPF Fund II en cas de survenance de tout cas de défaut stipulé dans le contrat d'émission. La mise en œuvre de ces sûretés entraînerait l'attribution judiciaire, la vente forcée ou, selon le cas, le transfert de propriété de l'actif nanti au profit d'IPF Fund II.

NOTE 26 Evènements postérieurs à la clôture

Depuis son émergence, en Chine, en décembre 2019, le coronavirus appelé « Covid-19 » s'est propagé dans le monde entier conduisant l'Organisation Mondiale de la Santé à déclarer en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale. À la date d'arrêté des comptes 2019, des mesures de confinement ont été mises en place en France et dans plusieurs pays du monde.

Si la situation devait perdurer, l'impact de la maladie et des mesures de confinement adoptées pourraient fortement perturber le développement des programmes de recherche développés par la Société et impacter l'avancement des projets BC lispro et BC Combo licenciés à Tonghua Dongbao.

Dans un contexte de crise qui pourrait persister, la Société ne peut pas avoir l'assurance que son programme de recherche, notamment les études précliniques et cliniques, puisse être mis en œuvre dans les conditions et dans les délais prévus si l'un ou plusieurs des risques (retards divers, limitations des ressources humaines, etc.) devait se matérialiser. La matérialisation de ces risques pourrait également avoir un impact à la baisse sur le niveau de dépenses prévisionnelles de la Société, ainsi que sur les revenus attendus des collaborations, difficilement quantifiable avec précision à la date de ce document.

Enfin, la Société s'est rapprochée de ses partenaires bancaires et régionaux pour bénéficier des mesures qui ont été annoncées par le gouvernement et qui visent à soutenir les entreprises dans ce contexte exceptionnel.